

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture
2. Vœux de bienvenue
3. Adoption des règles de procédure
4. Election des membres du bureau
5. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
6. Etablissement du Comité de Références et et des comités de sessions
7. Admission des observateurs
8. Discours d'ouverture¹
9. Compte rendu
 - a) du Secrétariat
 - b) du Dépositaire
10. Compte rendu du Comité de Références
11. Adoption du ou des amendement(s) de l'Accord et de ses Annexes
12. Adoption des Lignes directrices de conservation
13. Adoption des Priorités Internationales de mise en oeuvre pour 2000-2004
14. Mesures institutionnelles
 - a) Mise en place du Secrétariat de l'Accord
 - b) Mise en place du Comité technique
15. Correction du texte de l'Accord
16. Mesures financières
 - a) Adoption du budget 2000-2002
 - b) Prise en considération de l'acceptation des contributions en espèces
 - c) Mise en place d'un fonds de conservation
17. Adoption du format des compte rendus des Parties
18. Adoption d'un logo de l'Accord
19. Compte rendus des comités de sessions
20. Date et lieu de la seconde Réunion des Parties.
21. Questions diverses.
22. Adoption du compte rendu de la réunion.
23. Clôture de la réunion.

¹ Les discours d'ouverture ne seront pas présentés oralement, mais leur texte doit être transmis en vue d'être distribué et intégré au compte rendu de la réunion.

